

TROIS BONNES RAISONS D'ADHÉRER À FRANSYLVA ÎLE-DE-FRANCE

Renouvelez votre cotisation pour 2026
ou adhérez au syndicat de l'Île-de-France

1 ÊTRE INFORMÉ ET FAIRE VALOIR VOS INTÉRÊTS

Fransylva Île-de-France agit localement, au plus près de vos intérêts forestiers

Fransylva Île-de-France représente les propriétaires forestiers privés auprès des autorités et défend leurs intérêts en siégeant dans les nombreuses commissions départementales ou régionales en charge des politiques liées à la forêt. Au niveau national, la fédération Fransylva regroupe tous les syndicats régionaux et départementaux pour assurer la défense de la forêt privée dans les domaines législatifs et fiscaux, ainsi que dans le débat sociétal et dans les médias .

Ce travail discret se traduit dans de nombreux outils mis à disposition des propriétaires privés adhérents : bulletins d'information, journées forestières thématiques, webinaires, échanges d'expérience entre propriétaires...

PLUS NOMBREUX, NOUS SERONS TOUJOURS MIEUX ENTENDUS

2 ACCÉDER AU SERVICE JURIDIQUE DE LA FÉDÉRATION DES FORESTIERS DE FRANCE

Vous recherchez des réponses personnalisées à vos interrogations pour mieux gérer votre forêt ?

Problèmes juridiques, réglementaires ou fiscaux... Le syndicat répond à toutes les questions que se posent les propriétaires privés adhérents : quel est l'impact d'une coupe de bois sur l'impôt sur le revenu ? Quelles aides financières individuelles permettent de valoriser ma forêt ? Que faire en cas de dégât de gibier ? Comment gérer la limite avec le voisin ?... Un des membres du Conseil d'Administration peut vous donner une première orientation (Site Internet <https://www.fransylva.fr/Contacts-pr%C3%A8s-de-chez-vous-ur-ile-de-france.html>).

3 BÉNÉFICIER D'UNE ASSURANCE ADAPTÉE, COMPRISE DANS VOTRE ADHÉSION

Attention : les événements et accidents survenus dans une forêt privée ne sont pas pris en charge par l'assurance responsabilité civile classique !

Une branche qui tombe sur une route et endommage une automobile, un arbre qui s'abat sur une voie de transport (routes, lignes ferroviaires) et entraîne des dégâts importants ou blesse gravement un promeneur... Votre assurance responsabilité de chef de famille ne couvre pas ces risques. L'adhésion à votre Syndicat comprend une assurance spécifique avec un tarif négocié, avantageux par rapport au marché, en contrepartie d'engagements d'entretien et de surveillance de votre part.

**Partie à compléter, signer et retourner avant le
25 janvier 2026**

à FRANSYLVA Île-de-France

iledefrance@fransylva.fr

6 rue de la Trémoille - 75008 PARIS

cocher le choix

☐

OUI, JE SOUHAITE :

- ADHÉRER AU SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS D'ILE-DE-FRANCE

☐

- RENOUELER MON ADHESION POUR 2026

Pour défendre et promouvoir la forêt privée et pour bénéficier d'informations et de nombreux services.

NOM :

Prénom :

Si vous agissez au nom d'une personne morale, précisez son intitulé ci-dessous :

Adresse :

CP :

Ville :

Tel. :

Portable :

Mail :

Parcelles en nature de bois, forêts et plan d'eau dont je suis propriétaire
 (au-delà de 6 communes, ou nombre de parcelles très important, compléter sur papier libre.,
 Vous devez dater et signer les documents joints)

Commune et CP :	
Surface :	 HAA CA
Parcelles cadastrales :	
Commune et CP :	
Surface :	 HAA CA
Parcelles cadastrales :	
Commune et CP :	
Surface :	 HAA CA
Parcelles cadastrales :	
Commune et CP :	
Surface :	 HAA CA
Parcelles cadastrales :	
Commune et CP :	
Surface :	 HAA CA
Parcelles cadastrales :	
Commune et CP :	
Surface :	 HAA CA
Parcelles cadastrales :	

TOTAL : ha a ca

DONT PLANS D'EAU de la forêt d'une surface supérieure à 1 ha

	Surface	Commune
Étang n°1 :	ha	
Étang n°2 :	ha	

MES ENGAGEMENTS

Merci de cocher les cases suivantes et signer:

☐	J'ai pris connaissance : - du règlement intérieur et des statuts du syndicat accessibles sur le site internet du syndicat ; - des conditions générales et particulières de CONTRABOIS jointes a cet envoi	
☐	Je déclare adhérer pour la totalité des parcelles boisées des communes concernées d'Île-de-France (éventuellement de parcelles situées dans les départements limitrophes.) Je joins mes relevés récents de propriété des différentes communes ou actes et attestations notariés. OBLIGATOIRE pour l'assureur <i>Attention, vérifier et corriger la nature d'occupation inscrite au cadastre qui peut être inexacte</i>	
☐	Je m'engage, sur demande éventuelle du syndicat et en particulier pour toute déclaration de sinistre, à fournir mes relevés de propriété ou actes notariés les plus récents.	
☐	Je m'engage à maintenir en sécurité tout particulièrement les lisières proches des bâtiments, des voies de circulation, des réseaux filaires (<i>élimination des arbres fragiles ou dépassant largement la limite de propriété (article 671 du Code Civil), ou morts ou excessivement penchés et situés à moins de 25 m à l'intérieur de la lisière</i>).	
☐	Je suis informé(e) que les activités non usuelles en forêt pratiquées sur mes parcelles à titre lucratif ou non, doivent être couvertes par une assurance spécifique souscrite par moi ou par les utilisateurs, garantissant les risques d'une activité pratiquées dans un milieu naturel (ex , <i>d'un parcours de loisirs, d'un parking permanent ou occasionnel, arbres de terrains en zone bâtie, travaux en cours sur la parcelle...</i>). Le risque des arbres d'un jardin ou d'un parc est à déclarer dans votre RC habitation.	
☐	Je signale sous ma responsabilité : - Présence de constructions (bâtiments, grilles/ murets, portail...) à moins de 25 m de ma lisière : • nombre : constructions	
	- Lisières en bordure de : • route départementale ou nationale.. • voie ferrée..... • réseaux filaires (Enedis, Orange...).....	 m linéaires m linéaires m linéaires
☐	Je reconnais avoir été informé(e) de la nécessité de procéder à des opérations d'entretien à proximité de ces zones à risque afin de prévenir les chutes d'arbres susceptibles d'affecter les biens ou installations situés au voisinage immédiat de mes parcelles. Je m'engage à donner suite rapidement aux injonctions de mise en sécurité qui me sont notifiées par les collectivités ou des voisins.	
☐	Je comprends que le non-respect de cet engagement est susceptible de remettre en cause les garanties fournies par l'assureur.	
☐	J'accepte, en cas de situation complexe (<i>comme un grand nombre de parcelles, des délimitations imprécises</i>), la demande faite par le syndicat de précisions ou de fourniture d'un plan, voire d'une évaluation du risque par un expert.	



Je suis averti(e) qu'en cas d'inexactitudes de mes déclarations, la garantie RC de mes parcelles boisées peut être remise en cause, et aboutir à la non-indemnisation des préjudices occasionnés par un événement fortuit.



Ayant expressément déclaré sincèrement les informations demandées et accepté sans réserve les conditions ci-dessus rappelées, je demande mon adhésion au Syndicat des Forestiers Privés de l'Ile-de-France pour la totalité de la superficie indiquée ci-dessus.
Ma cotisation inclut l'adhésion au syndicat et l'assurances responsabilité civile exclusivement pour mes parcelles déclarées boisées

Calculez votre cotisation annuelle sur le cumul des surfaces en bois, les forfaits étang et annexes immobilière :

Une attestation vous sera délivrée après validation de la complétude de votre demande

Surface forêt + étang(s)	
Jusqu'à 5 ha	60 €
Au-delà de 5 ha :	
60€ + __ , __ Ha* × 1,60 €.....	_____ €
(* surface forestière totale moins 5 ha)	
Exemple pour une propriété de 22, 50 ha :	
60 € + 1,60€ (22,5 ha – 5ha) = 88 €	
Ce total inclut la prime d'assurance RC soit :	
20 € + 0,70 €/ha x 22,5 ha = 32,5 €	
	+ Annexes immobilières : 24 € x nbre = ...€
	+ Etang > 1 ha : Voir les forfaits : ..€
	TOTAL €

Ajouter en option RC : Annexes immobilières voir p 2 des conditions particulières 24 € par élément seulement si vous n'avez pas souscrit de garantie par ailleurs. Ex : un promeneur reçoit une pierre en explorant une ruine de votre forêt. Même sans autorisation de pénétrer, il pourrait vous demander réparation d'une blessure

Annexe étang au dessus de 1 ha , appliquer le forfait des CP

Votre paiement :

- **Par chèque** à établir à l'ordre de Syndicat des Forestiers Privés d'Ile de France et à retourner à Fransylva - 6 rue de la Trémoille - 75008 PARIS

Nous contacter : Tél. 01 47 20 36 32
iledefrance@fransylva.fr
Site Internet : www.fransylva.fr

Fait à

Le

Signature du propriétaire ou du responsable de la personne morale (préciser la qualité)

N'oubliez pas de joindre la liste complète de vos parcelles boisées sous forme par exemple, de l'état parcellaire à demander au cadastre sur votre espace impots.gouv.fr : vous cochez les parcelles en bois.

Attention, l'assureur exige cette liste pour délivrer votre attestation annuelle d'assurance. Toute modification de surface (achat/ vente/ succession) devra être déclarée dans le mois